

Approuvé le: 2006-12-31

## **Partie 1 Généralités**

### **1.1 SECTIONS CONNEXES**

- .1 [\_\_\_\_].

### **1.2 RÉFÉRENCES**

- .1 American Society for Testing and Materials International (ASTM)
  - .1 ASTM C117-[04], Standard Test Method for Materials Finer than 0.075 mm (No. 200) Sieve in Mineral Aggregates by Washing.
  - .2 ASTM C136-[05], Standard Test Method for Sieve Analysis of Fine and Coarse Aggregates.
  - .3 ASTM D260-[86(2001)], Standard Specification for Boiled Linseed Oil.
  - .4 ASTM D698-[00ae1], Standard Test Method for Laboratory Compaction Characteristics of Soil Using Standard Effort (12,400ft-lbf/ft<sup>3</sup>) (600 kN-m/m<sup>3</sup>).
- .2 Office des normes générales du Canada (CGSB)
  - .1 CAN/CGSB-3.3-[F99 (mars 2004)], Kéros ne, modif. numéro 1, Norme nationale du Canada.
  - .2 CAN/CGSB-8.1-[F88], Tamis de contrôle en toile métallique, non métriques.
- .3 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International
  - .1 CSA-A23.1-[F04]/A23.2-[F04], Béton - Constituants et exécution des travaux/Essais et pratiques normalisées pour le béton.

### **1.3 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS SOUMETTRE**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément la section [01 33 00 - Documents et échantillons soumettre] [\_\_\_\_].
- .2 Soumettre les fiches signalétiques requises, conformes au Syst me d'information sur les mati res dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), selon la section [01 47 15 - Développement durable - Construction] [\_\_\_\_] et la section [02 61 33 - Mati res dangereuses] [\_\_\_\_].
- .3 Informer [le Représentant du Minist re] [l'Ingénieur] [le Consultant] [\_\_\_\_] de la source d'approvisionnement proposée, et assurer l'acc s cette derni re aux fins de l'échantillonnage au moins [quatre (4)] [\_\_\_\_] semaines avant le début des travaux.
- .4 Si, dans les [deux (2)] [\_\_\_\_] mois précédents, les matériaux ont été soumis des essais par un laboratoire [indépendant] [agréé] [approuvé par [le Représentant du Minist re] [l'Ingénieur] [le Consultant] [\_\_\_\_]] et qu'ils ont satisfait des exigences correspondant celles de la présente section, présenter les certificats de ces essais délivrés par le laboratoire et établissant que les matériaux conviennent aux présents travaux.

## **1.4 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Gestion et élimination des déchets
  - .1 Trier les déchets en vue de [leur réutilisation/réemploi] [et de] [leur recyclage] [\_\_\_\_] conformément la section [01 47 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition] [\_\_\_\_].

## **Partie 2 Produits**

### **2.1 DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- .1 Matériaux/matériels et produits : conformes la section [01 47 15 - Développement durable - Construction] [\_\_\_\_].
- .2 Les exigences en matière de développement durable relatives au contrôle doivent être conformes la section [01 47 17 - Développement durable - Contrôle] [\_\_\_\_].

### **2.2 MATÉRIAUX/MATÉRIELS**

- .1 Mélanges de béton et matériaux pour béton : conformes la section [03 30 00 - Béton coulé en place] [\_\_\_\_].
- .2 Armatures en acier : conformes la section [03 20 00 - Armatures pour béton] [\_\_\_\_].
- .3 [Fonds de joint] [Produits de cure] : conformes la section [03 30 00 - Béton coulé en place] [\_\_\_\_].
- .4 Couche de base granulaire : matériaux conformes [ la section 31 05 17 - Granulats] [\_\_\_\_] [et] aux exigences ci-après.
  - .1 Type : [matériaux de remblai de type 1, 2 ou 3] [\_\_\_\_].
  - .2 Pierre ou gravier concassé.
  - .3 Granulométrie : la granulométrie des matériaux utilisés doit, lors des essais effectués selon [la norme ASTM C136] [et] [la norme ASTM C117], se situer l'intérieur des limites spécifiées; la dimension des mailles des tamis doit être conforme la norme CAN/CGSB-8.1.
- .5 Huile de décoffrage ne tachant pas : agent de démoulage chimiquement actif, contenant des produits qui réagissent la chaux libre et donnent un savon soluble dans l'eau.
- .6 Matériaux de remblai : matériaux conformes [ la section 31 05 17 - Granulats] [et] aux exigences ci-après.
  - .1 Type : [matériaux de remblai de type 1, 2 ou 3] [\_\_\_\_].
  - .2 Pierre ou gravier concassé.
  - .3 Granulométrie : la granulométrie des matériaux utilisés doit, lors des essais effectués selon [la norme ASTM C136] [et] [la norme ASTM C117], se situer

l'intérieur des limites spécifiées; la dimension des mailles des tamis doit être conforme à la norme CAN/CGSB-8.1.

- .7 Huile de lin cuite : conforme à la norme [ASTM D260] [\_\_\_\_].
- .8 Kérosène : conforme à la norme CAN/CGSB-3.3.

### **Partie 3 Exécution**

#### **3.1 PRÉPARATION DU TERRAIN**

- .1 Effectuer les travaux de préparation du terrain conformément à la section [31 23 10 - Excavation, creusage de tranchées et remblayage] [\_\_\_\_].
- .2 Réaliser les talus avec les déblais; ces derniers doivent être exempts de matières organiques et de toute autre substance nuisible. Éliminer les déblais en surplus ou impropres [à l'endroit approuvé sur le chantier] [hors du chantier].
- .3 En réalisant les talus, prévoir, s'il y a lieu, des accotements d'au moins [\_\_\_\_] m hors des limites des ouvrages en béton.
- .4 Placer les matériaux de remblai en couches d'au plus [150] [\_\_\_\_] mm et compacter jusqu'au moins [95] [\_\_\_\_] % de la masse volumique sèche maximale, selon la norme ASTM D698.

#### **3.2 COUCHE DE BASE GRANULAIRE**

- .1 Avant d'épandre les matériaux granulaires de la couche de base, faire approuver le sol d'assise par [le Représentant du Ministre] [l'Ingénieur] [le Consultant] [\_\_\_\_].
- .2 Épandre les matériaux granulaires de la couche de base en respectant les tracés, les largeurs et les profondeurs indiqués.
- .3 Compacter les matériaux de la couche de base granulaire en couches d'au plus [150 mm] [\_\_\_\_] d'épaisseur, jusqu'au moins [95] [\_\_\_\_] % de la masse volumique maximale, selon la norme ASTM D698.

#### **3.3 OUVRAGES EN BÉTON**

- .1 Avant de couler le béton, faire approuver la couche de base granulaire [et les armatures en acier] [\_\_\_\_] par [le Représentant du Ministre] [l'Ingénieur] [le Consultant] [\_\_\_\_].
- .2 Réaliser les ouvrages en béton conformément à la section [03 30 00 - Béton coulé en place] [\_\_\_\_].
- .3 Immédiatement après avoir passé la taloche, donner à la surface du trottoir un fini brossé uniforme à cannelures régulières d'au plus [2] [\_\_\_\_] mm de profondeur, en passant le balai-brosse perpendiculairement à l'axe du trottoir.

- .4 Arrondir les bords conformément aux indications l'aide d'un fer bordure ayant un rayon de [10] [ ] mm.
- .5 Les machines coffrages glissants équipées d'un système de fil de guidage servant de repère de niveau et d'alignement peuvent être employées s'il est établi qu'elles assureront la qualité de mise en oeuvre jugée satisfaisante par [le Représentant du Minist re] [l'Ingénieur] [le Consultant] [ ]. Finir les surfaces l'aide d'outils manuels, la demande [du Représentant du Minist re] [de l'Ingénieur] [du Consultant] [ ].

### **3.4 TOLÉRANCES**

- .1 Les écarts admissibles concernant les surfaces finies sont de [3] [ ] mm par [3] [ ] mètres de longueur, mesurés l'aide d'une règle de [3] [ ] m.

### **3.5 JOINTS DE DILATATION ET JOINTS DE RETRAIT**

- .1 Après avoir passé la taloche et pendant que le béton est ferme mais encore plastique, tirer des joints de retrait transversaux intervalles de [ ] m.
- .2 Réaliser des joints de dilatation [selon les indications] [selon les directives [du Représentant du Minist re] [de l'Ingénieur] [du Consultant] [ ]], [ intervalles de [6] [ ] m].
- .3 Les joints des trottoirs, bordures et caniveaux contigus doivent coïncider.

### **3.6 JOINTS DE RUPTURE**

- .1 Prévoir des joints de rupture autour des regards de visite et des bouches d'égout et le long des bordures, bouches d'égout, bâtiments et autres ouvrage permanents.
- .2 Poser un fond de joint dans les joints de rupture [conformément la section [03 30 00 - Béton coulé en place] [ ]] [selon les indications].
- .3 Sceller les joints de rupture avec un produit d'étanchéité approuvé par [le Représentant du Minist re] [l'Ingénieur] [le Consultant] [ ].

### **3.7 CURE DU BÉTON**

- .1 Assurer la cure du béton en exposant en continu les surfaces finies apparentes une atmosphère humide, conformément aux exigences de la norme CSA-A23.1/A23.2, pendant au moins [une (1)] [ ] journée après la mise en place du béton, ou en les scellant avec un produit de cure selon les directives [du Représentant du Minist re] [de l'Ingénieur] [du Consultant] [ ] afin que le mélange conserve l'humidité nécessaire son mrissement.
- .2 Si l'on utilise des toiles de jute pour assurer la cure du béton en atmosphère humide, mettre en place deux épaisseurs de toiles prémouillées sur les surfaces de béton, et les maintenir continuellement humides pendant la période de cure.

- .3 Appliquer le produit de cure uniformément de manière à former une pellicule continue, conformément aux exigences du fabricant.

### **3.8 REMBLAYAGE**

- .1 Laisser le béton durcir pendant [sept (7)] [\_\_\_\_] jours avant de remblayer.
- .2 Remblayer jusqu'aux niveaux indiqués, avec les matériaux indiqués par [le Représentant du Minist re] [l'Ingénieur] [le Consultant] [\_\_\_\_].
  - .1 Compacter et profiler [selon les indications] [selon les directives [du Représentant du Minist re] [de l'Ingénieur] [du Consultant] [\_\_\_\_]].

### **3.9 TRAITEMENT L'HUILE DE LIN**

- .1 Une fois terminée la période de cure prescrite, appliquer uniformément deux couches d'huile de lin sur la surface propre et sèche des bordures, des trottoirs et des caniveaux.
- .2 La solution d'huile de lin doit être constituée de 50 % d'huile de lin cuite et de 50 % de white spirit, en volume.
- .3 Effectuer le traitement lorsque la température extérieure est au-dessus de 10 degrés Celsius.
- .4 Appliquer la première couche à raison de [135] [\_\_\_\_]mL/m<sup>2</sup>.
- .5 Une fois la première couche sèche, appliquer la deuxième couche à raison de [90] [\_\_\_\_] mL/m<sup>2</sup>.

### **3.10 NETTOYAGE**

- .1 Effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section [01 74 11 - Nettoyage] [\_\_\_\_].
- .2 Une fois les travaux d'installation et le contrôle de la performance terminés, évacuer du chantier les matériaux et les matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.

**FIN DE LA SECTION**